

Réunion du 26 mars 2019

P.V. n° 12

Président : M. GAUVIN.

Présents : Mme. BERTON - M. CORNIER.

Assiste : M. MOUTHAUD (service Compétitions LFNA).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U14-U17 FEMININES A 11

2^{ème} Tour :

La commission homologue les résultats des 16 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 21361547 – Poule A – Pau F.C. / A.S. Le Haillan – F.C. de St-Médard en Jalles du 23/03/2019

Courriel de l'A.S. Le Haillan du 22/03/2019 informant de son forfait.

La commission déclare le **forfait de l'A.S. Le Haillan – F.C. de St-Médard en Jalles** et dit le Pau F.C. qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 46 euros pour forfait à l'A.S. Le Haillan.

Match n° 21361557 – Poule C – A.S. Aix sur Vienne / Limoges F.C. du 23/03/2019

Courriel de l'A.S. Aix sur Vienne du 20/03/2019 informant de son forfait.

La commission déclare le **forfait de l'A.S. Aix sur Vienne** et dit le Limoges F.C. qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 46 euros pour forfait à l'A.S. Aix sur Vienne.

Calendrier du 3^{ème} tour :

8 matches avec les **16 vainqueurs** du 2^{ème} tour (liste des matches à consulter sur Footclubs et sur le site internet de la LFNA).

Ces 8 matches auront lieu le samedi 27/04/2019 à 15h00.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U14-U17 FEMININES A 8

2^{ème} Tour :

La commission homologue les résultats des 8 matches de ce tour.

Calendrier du 3^{ème} tour :

4 matches avec les 8 vainqueurs du 2^{ème} tour (liste des matches à consulter sur Footclubs et sur le site internet de la LFNA).

Ces 4 matches auront lieu le samedi 27/04/2019 à 15h00.

CHAMPIONNATS

U14-U17 FEMININES A 11 – PHASE 3

Match n° 21282068 – Niveau 2 - Poule D – Stade Montois – E.S. Montoise / E.S. Pyrénéenne du 09/03/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 21/03/2019 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

U14-U17 FEMININES A 8 – PHASE 3

Match n° 21282379 – Niveau 2 - Poule H – F.C. St-André de Cubzac (2) / E.S. Ambarésienne du 16/03/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 21/03/2019 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

U11-U13 FEMININES A 8 – PHASE 3 LFNA

Match n° 21282805 – Poule H – Niveau 2 – Limoges Landouge Foot / G.J. Entente des Vergers Foot 19 du 23/03/2019

Absence de Limoges Landouge Foot (*sans en prévenir la LFNA*).

S'agissant du 3^{ème} forfait, la commission déclare le **forfait général de Limoges Landouge Foot**. Amende de 183 euros pour forfait général à Limoges Landouge Foot (déjà 2 forfaits enregistrés précédemment).

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Match n° 21282920 – Poule L – Niveau 2 – F.C. Communes du Créonnais / Av. de Caumont Fourques du 23/03/2019

Courriel du F.C. Communes du Créonnais du 22/03/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Communes du Créonnais**.

Amende de 46 euros pour forfait au F.C. Communes du Créonnais (1^{er} forfait).

Match n° **21282955** – Poule M – Niveau 2 – Kamboko Izarra / J.S. Laluque Rion F.C. du 16/03/2019
Courriel de la J.S. Laluque Rion F.C. du 15/03/2019 adressé à son adversaire, *mais pas à la LFNA*, informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la J.S. Laluque Rion F.C.**

Amende de 46 euros pour forfait à la J.S. Laluque Rion F.C. (1^{er} forfait).

Le Président

Francis Gauvin

Le Secrétaire de séance

Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 27/03/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.